

Garderies

Le présent document est destiné aux employeurs, aux travailleurs et aux participants/clients des garderies. Il donne un aperçu des risques éventuels liés à la COVID 19 en milieu de travail.

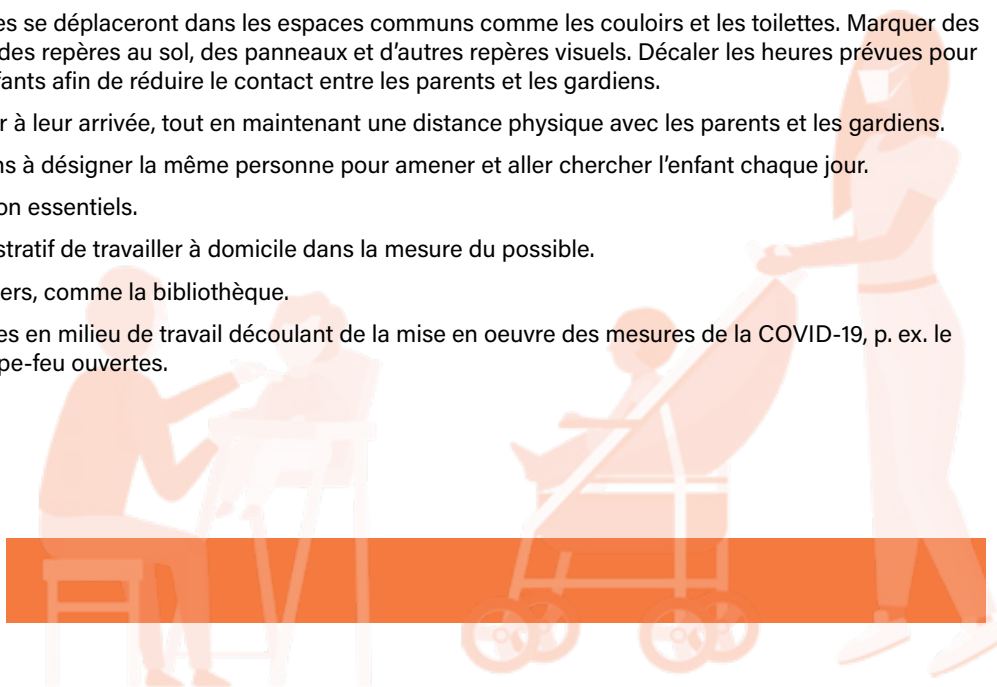
Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID 19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique la page suivante : www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf

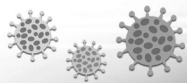
Facteurs à prendre en considération au moment d'évaluer les risques dans une garderie

- les situations qui augmentent le risque de transmission – le nombre de personnes présentes, l'âge des enfants, la durée de leur présence, leur proximité aux autres et les interactions dans un environnement intérieur bondé ou confiné ;
- le contact fréquent avec des surfaces à contact fréquent ou des objets communs comme des poignées de porte, des chaises, des tables et des robinets, etc. ;
- la capacité des enfants de respecter les mesures de santé publique, ou si une surveillance supplémentaire est nécessaire ;
- la disponibilité de fournitures et d'installations nécessaires pour se laver les mains fréquemment ;
- la capacité pour les personnes ou les groupes de respecter les mesures recommandées en fonction de leur état de santé, de leur âge, de leur incapacité, de leur état de développement ou d'autres circonstances socioéconomiques et démographiques ;
- le risque de maladie grave, ou s'ils vivent avec une personne à risque élevé ;
- le maintien de la confidentialité et la protection de la vie privée de la personne.

Éloignement physique

- Maintenir une distance physique de 2 mètres (6 pieds) dans la mesure du possible, notamment en séparant les bureaux, les tables, les tapis ou les lits pour la sieste, et en limitant le nombre de personnes dans une même pièce.
- Pour les jeunes enfants, quand l'éloignement physique est difficile, envisager de garder les enfants dans des groupes ou des cohortes réduites et de maintenir 2 mètres entre les cohortes.
- Les chaises devraient toutes être placées dans la même direction.
- Décaler les heures de repas et de collation dans la mesure du possible si les tables ou les aires de repas sont bondées. Passer davantage de temps à l'extérieur s'il y a plus d'espace et s'il est sécuritaire de le faire.
- Désinfecter ou éviter les structures d'escalade, ainsi que les balançoires, les toboggans et les autres équipements communs.
- Demander aux enfants de faire une sieste en s'installant en alternance (la tête de l'un face aux pieds de l'autre) ou envisager d'utiliser des séparateurs s'il est sécuritaire de le faire.
- Gérer la façon dont les personnes se déplaceront dans les espaces communs comme les couloirs et les toilettes. Marquer des voies à sens unique en utilisant des repères au sol, des panneaux et d'autres repères visuels. Décaler les heures prévues pour déposer et aller chercher les enfants afin de réduire le contact entre les parents et les gardiens.
- Accueillir les enfants à l'extérieur à leur arrivée, tout en maintenant une distance physique avec les parents et les gardiens.
- Inviter les parents ou les gardiens à désigner la même personne pour amener et aller chercher l'enfant chaque jour.
- Limiter le nombre de visiteurs non essentiels.
- Demander au personnel administratif de travailler à domicile dans la mesure du possible.
- Reporter les visites à des lieux tiers, comme la bibliothèque.
- Ne pas créer de nouveaux risques en milieu de travail découlant de la mise en œuvre des mesures de la COVID-19, p. ex. le risque de laisser des portes coupe-feu ouvertes.





Garderies

Utilisation de couvre-visages ou de masques non médicaux en tissu

- Respectez les recommandations relatives aux types de masques et à l'âge qui ont été publiées par votre organisme de santé publique ou une autre autorité. Les enfants de moins de 2 ans ne doivent pas porter de couvre-visage ni de masque non médical. Les enfants de 2 à 5 ans peuvent porter un masque s'ils sont supervisés. Dans le cas des enfants de plus de 5 ans, les mêmes recommandations que les adultes s'appliquent en ce qui concerne le port du couvre-visage ou du masque non médical.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge, de ses capacités ou de son niveau de développement) ne devrait pas en porter.
- Porter le masque correctement, en s'assurant que le nez et la bouche sont couverts. Éviter de toucher son masque ou son visage.
- Savoir que les masques non médicaux ont des limites et que l'utilisation et l'élimination inadéquates des masques peuvent accroître le risque d'infection.
- Se tenir au courant de l'évolution des directives concernant l'utilisation des écrans faciaux.
- Reconnaître que les personnes peuvent choisir de porter un masque, même s'il n'est pas obligatoire.
- Changer de masque s'il devient mouillé ou souillé. Par exemple, vous pouvez apporter un deuxième masque et le ranger dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité. Ranger les masques souillés réutilisables dans un sac ou un contenant distinct. Éviter de toucher l'extérieur du masque au moment de le retirer et se laver les mains quand vous avez terminé.
- Pour certains enfants, le fait de ne pas voir clairement le visage et la bouche de l'enseignant peut causer des difficultés. Envisager d'utiliser un masque ou couvre-visage transparent.
- Il faut faire en sorte que le masque ne constitue pas un danger pour d'autres activités, comme s'accrocher à des pièces en mouvement ou à un équipement de terrain de jeu.
- Les enseignants ou le personnel peuvent également opter pour un dispositif de protection oculaire (comme des écrans faciaux) lorsque l'éloignement physique ne peut pas être respecté. Les directives ou recommandations de votre administration locale ou de votre autorité locale de santé publique peuvent également s'appliquer dans le service de garde.

Utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuer d'utiliser l'EPI pour les dangers et les urgences en matière de sécurité au travail, conformément aux directives de votre employeur et aux lois applicables.
- Voici des exemples de situations où on peut envisager d'utiliser un EPI pour se protéger contre la COVID-19 :
 - Porter des gants pendant le nettoyage, conformément aux instructions de travail sécuritaire ou à la fiche de données de sécurité du produit
 - Porter des gants jetables pour nettoyer du sang ou des liquides organiques (p. ex. écoulements nasaux, vomissements, selles ou urine)
- Si les travailleurs doivent porter un EPI, ils doivent être formés sur la façon de le mettre, de le porter pour travailler et de l'entretenir en plus de comprendre ses limites.
- Nettoyer et désinfecter tout EPI utilisé par plusieurs avant de le porter.
- Se laver les mains avant de mettre des gants et de nouveau après les avoir retirés.



Garderies

Hygiène personnelle

- Favoriser l'éloignement physique autant que possible.
- Tousser et éternuer dans la manche, non dans les mains. Offrir des mouchoirs et jeter les mouchoirs souillés dans des contenants à revêtement intérieur en plastique.
- Se laver les mains fréquemment avec du savon et de l'eau, ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (au moins 60 %) s'il n'y a ni eau ni savon :
 - au début du quart de travail ;
 - avant de boire ou de manger ;
 - avant de préparer des aliments ;
 - après avoir nettoyé les surfaces à la suite du dîner et des collations ;
 - après avoir touché des articles partagés ;
 - après avoir utilisé la salle de bains, avoir changé des couches ou avoir aidé quelqu'un à faire ses besoins ;
 - après avoir manipulé des déchets, et ;
 - avant de partir de votre lieu de travail.
- Installer des postes d'hygiène des mains près de l'entrée de l'installation afin que les enfants et le personnel puissent se nettoyer les mains avant d'y entrer.
- Désigner un endroit propre et désinfecté pour entreposer les aliments ou autres articles provenant de la maison.
- Enlever les vêtements de travail dès son retour à la maison et les laver le plus tôt possible.
- Inclure la prévention des infections dans les leçons et les activités quotidiennes, tout en s'assurant que le contenu est adapté à l'âge des enfants.
- Former l'ensemble du personnel sur la façon dont la COVID-19 peut se propager, sur le risque d'exposition et sur les procédures à suivre, y compris l'hygiène des mains et d'autres pratiques courantes de contrôle des infections. Installer des affiches aux entrées et à d'autres endroits à titre de rappel.

Hygiène en garderie

- Élaborer un calendrier de nettoyage et documenter le moment où le nettoyage a été fait.
- Faire en sorte que les salles de bain sont nettoyées fréquemment et qu'elles contiennent suffisamment de savon et de serviettes en papier. Désinfecter les zones de changement de couche.
- Désinfecter les surfaces fréquemment touchées, les jouets partagés, les tables, les chaises, les assiettes, les tasses, les poignées de porte, les interrupteurs, etc.
 - Utiliser des désinfectants pour surfaces dures qui ont déjà reçu un numéro d'identification de médicament (DIN). Ce numéro indique que son utilisation est approuvée au Canada.
 - Il faut lire et suivre les instructions des fabricants afin d'utiliser de façon sécuritaire les produits de nettoyage et de désinfection (c.-à-d. porter des gants, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, laisser le désinfectant suffisamment longtemps sur la surface pour qu'il tue les germes selon le produit utilisé).
 - Si les produits de nettoyage désinfectants à usage domestique ou commercial ne sont pas accessibles, les surfaces dures peuvent être désinfectées à l'aide d'une solution de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau. Faites un test sur les surfaces avant d'utiliser de l'eau de Javel. L'eau de Javel peut être corrosive. Suivre les instructions sur la manipulation sécuritaire de l'eau de Javel.
 - Si les liquides ne risquent pas de les endommager, désinfectez les appareils électroniques fréquemment touchés (p. ex. claviers, tablettes, écrans tactiles) avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
 - Utiliser uniquement des jouets ou de l'équipement faciles à nettoyer et à désinfecter.
- Utiliser des chiffons et des gants de nettoyage jetables.



Garderies

- Laver régulièrement les couvertures, les linges pour le visage, les serviettes, les blouses, les bavettes, etc.
- Promouvoir les activités individuelles ou augmenter le nombre de jouets disponibles pour minimiser le partage.
- Enlever les jouets et les livres difficiles à désinfecter, comme les jouets en peluche, la pâte à modeler et les tables de sable et d'eau. Inviter les enfants à ne pas se toucher entre eux et à éviter de mettre les jouets dans leur bouche.
- Ouvrir les fenêtres pour améliorer la circulation d'air frais et la ventilation dans le bâtiment et les salles de classe quand c'est possible, et si les conditions météorologiques le permettent.
- Dissuader les responsables d'organiser des activités qui impliquent le chant ou les cris.
- Éliminer les déchets de façon sécuritaire au moins une fois par jour.
- Fournir aux travailleurs des fournitures adéquates, une bonne formation sur les protocoles de nettoyage et des équipements de protection individuelle, au besoin.

Dépistage et soins

- Refuser aux personnes d'entrer à la garderie si elles ont des symptômes ou si elles ont été exposées à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
- Utiliser des mesures de dépistage, y compris le dépistage passif (p. ex. poser des affiches pour rappeler aux autres de ne pas rentrer s'ils se sentent malades) ou le dépistage actif (p. ex. poser des questions sur les symptômes ou utiliser un questionnaire d'autoévaluation).
- Tenir un registre des présences, tant pour les enfants que pour le personnel. Les organismes locaux de santé publique pourraient avoir besoin de ces registres pour retracer les contacts si un cas est décelé.
- Si quelqu'un a une toux, de la fièvre ou d'autres symptômes, isoler la personne des autres.
 - Si vous soupçonnez la présence de la COVID et si vous offrez des soins directs, fournir au personnel et à la personne malade des masques médicaux (de préférence, s'ils sont disponibles) ou des masques non médicaux. Demander à la personne malade de porter un masque seulement si elle est à l'aise de le porter et si elle peut l'enlever elle-même sans aide.
 - Rester dans un endroit désigné jusqu'à ce que la personne puisse partir en toute sécurité.
 - Si la personne malade est un enfant, communiquer avec ses parents ou son tuteur pour qu'ils l'amènent à la maison immédiatement et pour qu'il obtienne des soins médicaux appropriés. En cas d'urgence, il pourrait être nécessaire d'envoyer la personne directement à l'hôpital.
 - Continuer à favoriser la bonne étiquette respiratoire et les bonnes pratiques en matière d'hygiène des mains. Fournir des mouchoirs, les éliminer correctement et se laver les mains après avoir toussé ou éternué.
 - Communiquer avec l'organisme de santé publique local pour obtenir des conseils.
 - Ne pas encourager l'utilisation des transports en commun.
 - Nettoyer et désinfecter l'espace ou les endroits où se trouvait la personne ce jour-là, ainsi que tout article partagé.
- Si la présence de la COVID-19 est confirmée à l'école, communiquer avec votre organisme de santé publique pour obtenir des conseils.
- Continuer d'appliquer les précautions et les procédures appropriées pour assurer la sécurité, en offrant de l'aide en cas de blessures mineures ou de détresse émotionnelle.

Recommandations générales

- En cas d'urgence, suivre les procédures d'intervention d'urgence établies.
- Effectuer régulièrement des inspections et des évaluations des dangers en vue de cerner les façons dont les employés pourraient être exposés à la COVID-19.
- Évaluer les nouvelles mesures de prévention de la COVID-19 avant de les utiliser pour s'assurer de ne pas créer de risques pour la santé et la sécurité.



Garderies

- Faire en sorte que le personnel compte suffisamment de membres pour appuyer les nouvelles mesures.
- Communiquer régulièrement les nouvelles et les mesures relatives à la COVID-19 à toutes les parties pour les aider à gérer le stress et l'anxiété.
- Des considérations particulières sont requises pour les personnes à risque plus élevé (p. ex. les personnes ayant des problèmes médicaux sous-jacents, les personnes immunodéprimées et les personnes âgées de 65 ans et plus).
- Consulter votre comité de santé et de sécurité ou votre représentant en santé et sécurité (si vous en avez un) pour répondre aux préoccupations et mettre en oeuvre des mesures préventives.
- Sachez bien que, dans certains cas, les recommandations et mesures peuvent changer ou varier selon le stade de la pandémie, ainsi que l'âge de l'enfant et ses capacités.
- Élaborez un plan de continuité des activités afin de limiter les perturbations, notamment l'absentéisme accru du personnel, et établissez des procédures en cas de restrictions plus sévères imposées à la suite de mesures de santé publique.
- Faites la promotion des services de santé mentale offerts au personnel et aux familles.

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.